

## 2. Les salariés formés

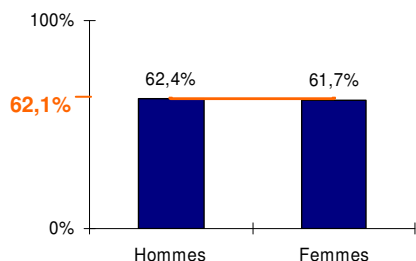
Près de 2  
salariés sur 3  
ont bénéficié  
d'une formation

Durée moyenne  
de formation :  
34 heures

Parité  
hommes - femmes  
dans l'accès  
à la formation

Taux d'accès panel de référence  
62,1%

Taux d'accès par genre



Ce chapitre présente les caractéristiques de l'ensemble des salariés ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année.

### 2.1 Données générales

Au 31/12/2007, les « structures-employeurs » ayant répondu à l'enquête formation représentent un effectif de 31 385 salariés, soit 97,9% des salariés de la branche.

Au cours de l'année, 19 482 salariés ont participé à une ou plusieurs actions de formation. Le taux d'accès à la formation s'élève à 62,1% en 2007.

En 2006, le taux d'accès à la formation est de 74,3%, dans le secteur des assurances, de 81,6% dans le secteur de la banque et de 61,5% au sein de l'UCANSS.

En 2006, au niveau national, le taux d'accès à la formation est de 40,8%.

La durée moyenne de formation est de 34 heures.

En 2006, la durée moyenne de formation est de 44 heures dans le secteur des assurances, de 37 heures dans le secteur de la banque et de 26 heures au sein de l'UCANSS.

En 2006, au niveau national, la durée moyenne de formation est de 30 heures.

### 2.2 Analyse des salariés formés par genre

#### Répartition des salariés formés par genre

	Population salariés formés	Population Panel	Taux d'accès
Hommes	27,8%	27,6%	62,4%
Femmes	72,2%	72,4%	61,7%

Total des salariés formés : 19 482, dont 14 064 femmes et 5 418 hommes

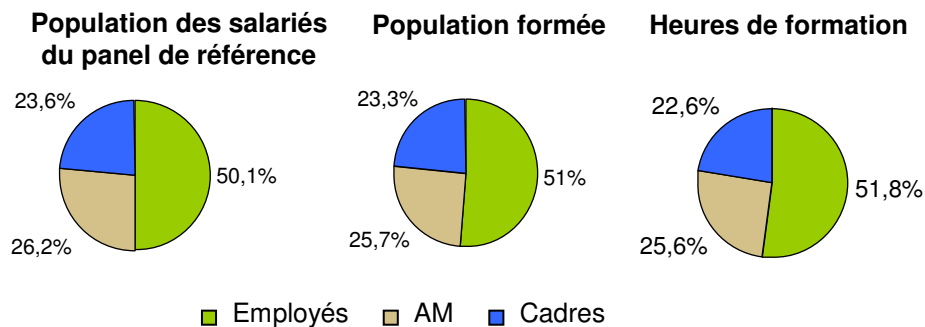
La part des hommes et des femmes au sein de la population des salariés formés est à l'image de leur proportion au sein de la population des salariés du panel de référence.

L'accès à la formation se répartit équitablement entre les hommes et les femmes.

## 2. Les salariés formés

### 2.3 Analyse des salariés formés par catégorie professionnelle

#### Répartition par catégorie professionnelle



Accès homogène à la formation pour les employés, les agents de maîtrise et les cadres

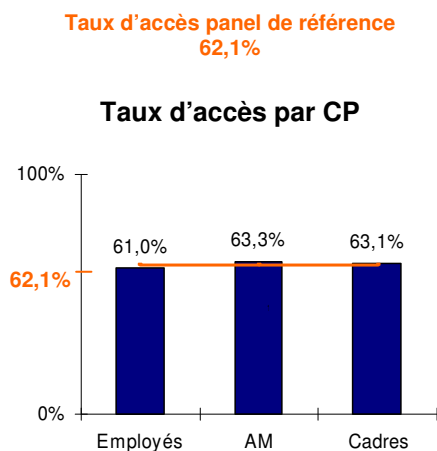
Les **employés** représentent 50,1% des effectifs du panel de référence et 51% des salariés formés. Ils totalisent 51,8% des heures de formation.

Quant aux **agents de maîtrise**, ils représentent 26,2% des effectifs du panel de référence et 25,7% des salariés formés. Ils totalisent 25,6% des heures de formation.

Concernant les **cadres**, ils représentent 23,6% des effectifs du panel de référence et 23,3% des salariés formés. Ils totalisent 22,6% des heures de formation.

#### Durée de formation par catégorie professionnelle

	Nombre d'heures	Durée moyenne (heures)	Durée moyenne (jours)
Employés	344 610	35,3	5,0
AM	170 237	33,3	4,8
Cadres	150 152	32,6	4,7



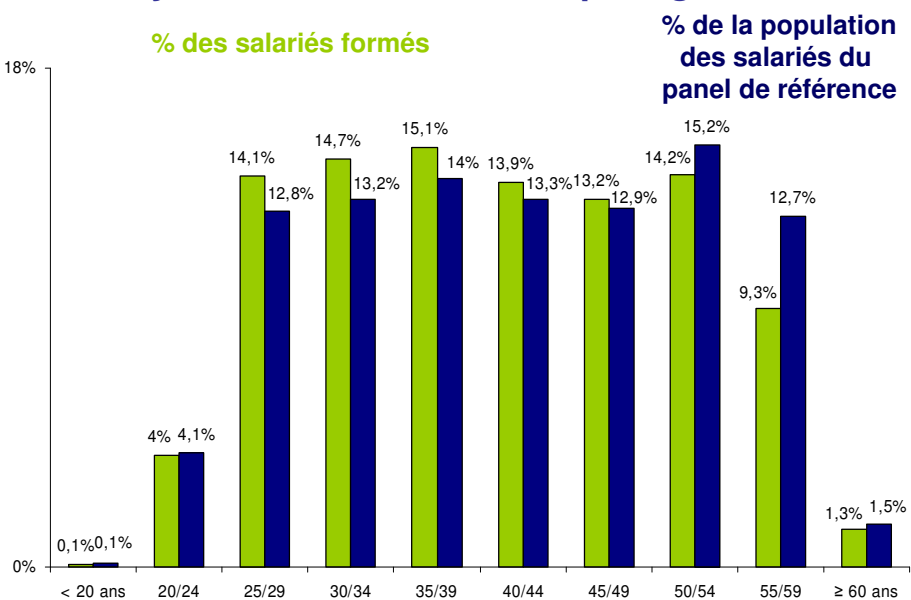
L'effort de formation professionnelle se répartit de manière homogène entre chaque catégorie professionnelle.

Au niveau national, les taux d'accès à la formation sont de :

- 32,9% pour les employés,
- 58% pour les agents de maîtrise,
- 55,5% pour les cadres.

## 2. Les salariés formés

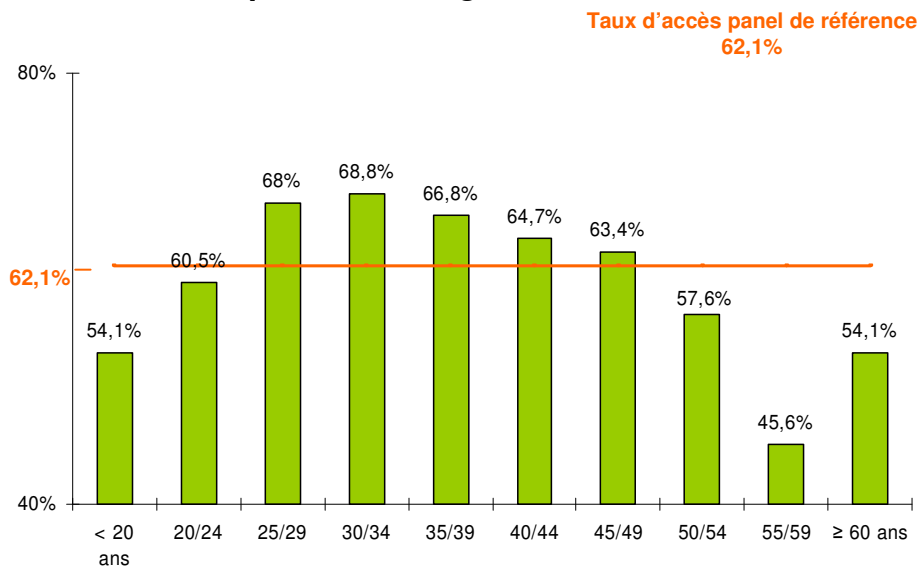
### 2.4 Analyse des salariés formés par âge



**Taux d'accès à la formation supérieur à 63% pour les 25 à 49 ans**

La part des salariés formés âgés de 25 à 49 ans est supérieure à celle de l'effectif de leur classe d'âge.

#### Taux d'accès par classe d'âge



Les salariés ayant le plus accès à la formation sont âgés de 25 à 49 ans.

## 2. Les salariés formés

### 2.4.1 Les moins de 45 ans :

#### ◆ Zoom sur les moins de 25 ans :

- Les **moins de 20 ans** représentent 0,1% des salariés formés et de la population des salariés du panel de référence. Leur taux d'accès à la formation de 54,1%.

Ce taux d'accès est à mettre en relation avec la nature des contrats de travail des moins de 20 ans : 76,3% d'entre eux sont en alternance (\*).

- Les **20/24 ans** représentent 4% des salariés formés et 4,1% de la population des salariés du panel de référence. Leur taux d'accès à la formation est très proche de celui du panel de référence.

#### ◆ Zoom sur les 25/44 ans :

Les taux d'accès à la formation de ces quatre classes d'âge sont supérieurs de 2,6 points à 6,7 points au taux d'accès du panel de référence. Les 25/44 ans sont les salariés les plus formés.

Les **25/29 ans** ont un taux d'accès à la formation de 68%. Il est probable que ces actions de formation soient réalisées dans une démarche d'intégration professionnelle. En effet, les salariés âgés de 25 à 29 ans représentent un peu plus d'un quart des recrutements en CDI de l'année 2007 (\*).

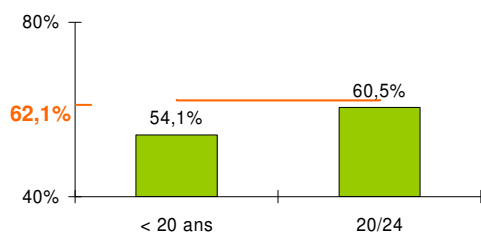
Les **30/34 ans** ont le taux d'accès le plus élevé (68,8%). Cet accès important à la formation est sans doute à mettre en relation avec une augmentation du champ de responsabilités qui s'opère à cette période de la carrière et au volume important des recrutements dans cette classe d'âge (21,6% des recrutements en CDI en 2007).

Le taux d'accès des **35/39 ans** atteint 66,8% et 64,7% pour les **40/44 ans**.

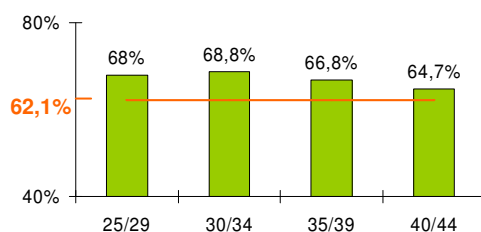
L'effort de formation réalisé pour les salariés âgés de 35 à 44 ans est à mettre en relation avec le besoin de développement et de consolidation des compétences des salariés en milieu de leur carrière.

Taux d'accès panel de référence  
62,1%

Taux d'accès  
des moins de 25 ans



Taux d'accès  
des 25/44 ans



(\*) Source : Base de données Profil de Branche 2008

## 2. Les salariés formés

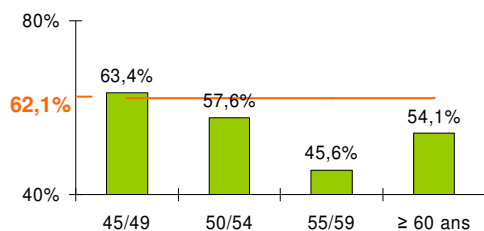
La formation des salariés âgés de 25 à 44 ans semble être utilisée comme un outil d'adaptation au poste de travail lors de l'embauche. Elle est aussi un moyen d'accompagner l'évolution des responsabilités et des compétences de ces salariés.

Les groupes de protection sociale traduisent leur volonté de professionnaliser leurs salariés au début de leur prise de fonction et lors de l'élargissement de leur champ de responsabilités.

Pour ces salariés, la formation est peut-être aussi un levier de fidélisation des salariés sachant qu'ils représentent 38,6% des sorties de personnel en CDI en 2007 (\*).

Taux d'accès panel de référence  
62,1%

Taux d'accès  
des 45 ans et plus



### 2.4.2 Les 45 ans et plus :

**Les 45/49 ans** ont un taux d'accès à la formation s'élevant à 63,4%. Il s'agit du taux d'accès le plus élevé au sein de la population des 45 ans et plus.

**A partir de 50 ans**, le taux d'accès à la formation baisse et se situe en dessous du taux d'accès moyen du panel de référence.

Toutefois, l'effort de formation réalisé pour ces salariés est supérieur de 5 à 17 points au taux d'accès national, soit 40,8%.

A cet âge, la participation à des actions de formation est probablement liée à des promotions, à un dernier changement d'emploi avant le départ à la retraite et également en vue de la préparation de cette dernière.

(\*) Source : Base de données Profil de Branche 2008